

**DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL DE DROIT
 ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

NOM	NOM de jeune fille
PRENOM	Date de naissance
Circonscription	N° de téléphone personnel :
Position et /ou affectation en 2023/2024 (commune,- école)	Titulaire du poste : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Fonction / spécialité (adjoint, adjoint spécialisé, ZIL, TRS, chargé de classe unique)	Participation au mouvement départemental : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON demande d'exeat rentrée 2023 : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Sollicite un temps partiel dans le cadre d'une retraite progressive :

Sollicite l'autorisation d'exercer à temps partiel de droit à compter du 01/09/2024 et pour la durée de l'année scolaire

- Pour élever un enfant de moins de 3 ans (joindre l'acte de naissance) ou un enfant adopté arrivé dans mon foyer depuis moins de 3 ans
 - à compter du 01/09/2024
 - à l'issue de mon congé de maternité, paternité, d'adoption, de congé parental, d'accueil de l'enfant, le.....
- au 3ème anniversaire, je désire:** reprendre à temps complet.
 prolonger à temps partiel sur autorisation pour la même quotité à/c du.....

- pour donner des soins (fournir obligatoirement un certificat médical)
- pour handicap, bénéficiaire de l'obligation d'emploi (joindre les justificatifs)
- pour créer ou reprendre une entreprise (demande de cumul d'activités à faire en parallèle)

POUR LES ENSEIGNANTS DU 1^{er} DEGRE

- Sur un rythme **hebdomadaire** : (cocher la case correspondante) **Jour(s) libéré(s) souhaité(s)*** :
- Quotité de service souhaitée :**
 - 50%
 - 75%* ou 1 jour/semaine* (*ces quotités résulteront de l'organisation du service)
 - 1 jour ½* A défaut d'obtenir la quotité de 1 jour 1/2, je souhaite la quotité de repli suivante : 75 % 50 %
 - 80 %** (** accordé au cas par cas, en fonction des contraintes de services)

L'organisation du service est arrêtée par l'inspecteur de l'Education Nationale en fonction des contraintes d'organisation et dans le strict respect de l'intérêt du service.

- Sur un rythme **annualisé** :

- à 50%:

<input type="checkbox"/> période non travaillée de la rentrée jusqu'à fin janvier 2025, suivie d'une période travaillée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025	<input type="checkbox"/> période travaillée de la rentrée jusqu'à fin janvier 2025, suivie d'une période non travaillée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025
---	---

- à 80%: (période de l'année travaillée à temps complet selon les besoins du couplage)

A défaut d'obtenir la quotité de 80 %, je souhaite la quotité de repli suivante :

- Temps complet 75 % 50 % (en l'absence de mention, le temps complet sera appliqué)

IMPORTANT : le temps partiel annualisé ne pourra être accordé que si un couplage avec une ou plusieurs autres personnes qui sollicitent un temps partiel annualisé pour la période complémentaire est possible.

POUR LES ENSEIGNANTS DU 1^{er} DEGRE EXERÇANT DANS LE 2nd DEGRE

enseignants en SEGPA et EREA : 52,38% (11/21h) 57,14% (12/21h) 61,90% (13/21h) 66,66% (14/21h)
 71,43% (15/21h) 76,19% (16/21h) 80,95% (17/21h)

J'ai pris note des modalités d'octroi du temps partiel et de mise en œuvre mentionnée dans la circulaire relative au temps partiel rentrée 2024.

A....., le.....

Signature de l'intéressé(e)

VISA de l'I.E.N.

A....., le.....